

Le 20 juillet 2011

LES ASSURANCES EN RCP LE BLOC TOUJOURS DANS LA STRATEGIE DU COUCOU

Les syndicats peuvent à juste titre se réjouir de la disparition des trous de garantie que nous avons dénoncée depuis de nombreuses années et pour laquelle nous avons bien évidemment cherché des solutions. Tous les syndicats ont pris une part active à cette résolution, ils peuvent donc, à juste titre, se féliciter de la disparition de ces deux trous de garantie.

Pour sa part, AOC/CSMF et l'UMESPE/CSMF ont encore plus que d'autres syndicats, et depuis plus longtemps, œuvrés dans ce sens tant auprès des parlementaires que du Gouvernement, , que l'on doit remercier pour leur compréhension du problème et la part qu'ils ont prise tant dans les décrets de 2007 instituant l'accréditation et la prise en charge d'une partie de la prime de l'assurance que dans le vote de l'amendement de l'article 24 de la loi Fourcade.

A présent, nous attendons bien évidemment la sortie des décrets.

AOC/CSMF et l'UMESPE/CSMF rappellent leur exigence que la RCP ne coûte pas plus de 5 mille euros par an pour les praticiens travaillant dans les plateaux techniques lourds. Mais, à l'inverse des syndicats qui se prévalent seuls de la résolution de ce problème, nous avons anticipé cette réforme en recherchant des solutions pour une prise en charge des sinistres jusqu'à 8 millions d'euros ainsi que pour la prise en charge du trou de garantie dix ans après le départ à la retraite.

Nous devons rappeler malheureusement que cette loi ne sera pas rétroactive, qu'il fallait trouver une solution pour les praticiens partant à la retraite avant le 1er janvier 2012. La clairvoyance d'AOC/CSMF peut être mise en avant car heureusement, contrairement à ce qu'avance Le BLOC, les solutions que nous avons proposées ont toujours leurs raisons d'être à moins qu'une solution ne soit trouvée d'ici là.

Le rôle des syndicats pour les praticiens travaillant sur plateaux techniques lourds sera de convaincre et de trouver des assureurs responsables dont les primes seront équivalentes à ce qu'elles sont aujourd'hui pour des plafonds à 8 millions. La prise en charge des accidents concernant les praticiens travaillant sur plateaux techniques lourds hors activité sur ces plateaux techniques devra également trouver une solution au-delà des 10 ans. Nous y veillerons et nous saurons trouver également des solutions.

Contact presse : Jacques CATON
Président de l'AOC/CSMF
Tél. 06.07.39.76.15